

Recyparc pour les particuliers

Localisation : Rue de Campine à 4684 HACCOURT
Tél.:04/ 379 36 17

Accès gratuit réservé aux particuliers. Les indépendants y ont également accès pour leurs déchets privés ne résultant pas de leurs activités professionnelles.

L'entrée des remorques d'inertes n'est plus acceptée le dernier 1/4 d'heure avant la fermeture (à midi et fin de journée).

Après inscription au service "Population" à Haccourt (changement d'adresse), lors de la première visite au Recyparc, présentez votre ancienne carte d'accès ainsi que votre carte quota (celle de votre commune d'origine), une nouvelle carte d'accès vous sera dès lors remise.

Mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h à 17h

Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Fermeture le dimanche et le lundi.

Afin de permettre aux préposés de fermer les recyparcs aux heures affichées, aucune remorque de quelque matériau que ce soit ne sera acceptée un quart d'heure avant la fermeture de fin de journée.

Si vous désirez de plus amples informations, visitez le site : <http://www.intradel.be>



Pour les P.M.E, commerçants ,etc ...

Des Centres d'apports volontaires pour industriels et commerçants ont été mis en place.

Ceux-ci, réservés aux P.M.E, P.M.I, métiers de la construction et aux commerçants, sont destinés à recevoir les déchets verts , matières plastiques, papiers , cartons , pneus, inertes,verres,bois, mitrailles, piles, encombrants, peintures, fers, colles ,solvants, à l'exclusion des ordures ménagères.

Paieiment

Un nouveau système est mis en place afin de faciliter les paiements. Des carnets de tickets d'une valeur unitaire de 2.5 euro, 5 euro ou 10 euro pourront être acquis auprès des services administratifs localisés à côté des deux parcs.

Ces tickets permettront de régler au préposé du parc les montants dus déterminés en fonction du type de véhicule et du type de déchets.

Lieux et horaires d'ouverture

Shanks - CAVIC Seraing, rue de l'Environnement 18 à 4100 Seraing Tél : 04/338 99 22,
site internet : <http://www.shanks.be>

- du lundi au vendredi de 8h à 18h
- le samedi de 8h à 14h

CAVIC des Bayards :

- du mardi au samedi de 8h à 14h

Que peut-on y déposer ?

Tous les types de déchets recyclables (carton, papier, plastique, bois, mitraille, déchets verts, verre, frigolite, DEE, pneus) peuvent être acceptés.

Les déchets toxiques et dangereux et les huiles usées ne peuvent être acceptés que sur le parc de Seraing.

Une attestation de prise en charge est délivrée et peut servir de document probant auprès des autorités ayant en charge la surveillance de l'environnement.

L'asbeste ciment peut également être déposé sur le parc moyennant l'achat de sacs spéciaux pour les emballer.